



Motifs différents entre entretien et lettre

Par **Sophie**, le **24/02/2013** à **15:01**

Bonjour

Les motifs qui m'ont été présentés lors de l'entretien préalable diffèrent de ceux listés dans la lettre de licenciement.

Est-ce légal et l'employeur peut-il modifier ou ajouter des griefs après l'entretien?

Merci

Par **Ales**, le **15/03/2013** à **21:16**

Bonjour,

Non cela constitue une irrégularité dans la procédure de licenciement, néanmoins vous ne pourrez prétendre qu'à des D&I et non pas la nullité du licenciement.

Cordialement

Par **moisse**, le **16/03/2013** à **09:22**

Encore faut-il prouver que les points évoqués dans l'entretien sont différents. L'employeur est enfermé par les termes de la lettre de licenciement.

D'où l'intérêt de se faire assister lors de l'entretien et de faire établir un compte-rendu dans les

heures qui en suivent le déroulement.

Il s'agit d'un vice de procédure malheureusement peu sanctionné (1 mois de salaire).